

Réalisation d'un poste de pêche pour personnes à mobilité réduite sur la commune de Quincieux

Rivière Saône



Commune de
Quincieux



AAPPMA de Quincieux-Trévoux



Présentation des travaux

La convention cadre VNF/FNPF a permis la signature, en 2011, d'une convention entre la Fédération de Pêche du Rhône et VNF pour la réalisation d'un poste de pêche pour personnes à mobilité réduite à Quincieux (69) sur la rive droite de la Saône au pk 31.9.

Cette action qui suit plusieurs réalisations au cours des années précédentes à pour objectif d'améliorer l'accessibilité des bords de Saône aux personnes handicapées.

Ces travaux, conduits sous maîtrise d'œuvre et maîtrise d'ouvrage VNF, ont été réalisés au cours de l'automne 2011 par l'entreprise SOCAFL. Une réception des travaux a été organisée par l'AAPPMA le 10 octobre 2011 en présence des élus des collectivités piscicoles (FD69 et AAPPMA de Quincieux), de M. le Maire de Quincieux et d'un représentant de VNF.

Le coût des travaux (14 946.41€) a été réparti entre VNF, la commune de Quincieux, la FNPF, la Fédération de Pêche du Rhône et l'AAPPMA de Quincieux.

La charge d'entretien des lieux est prise en charge par l'AAPPMA de Quincieux en partenariat avec la Commune de Quincieux. Une convention d'utilisation du domaine public fluvial sera établie entre VNF et l'AAPPMA de Quincieux.

Les photographies et le plan de projet sont présentés pages suivantes.

Photographies



Vue de l'entrée de la rampe



Vue du poste de pêche sur pilotis

Plan de projet

